



# Conseil économique et social

Distr. générale  
1<sup>er</sup> avril 2015  
Français  
Original: anglais

## Commission économique pour l'Europe

### Comité des transports intérieurs

#### Groupe de travail des transports par voie navigable

##### Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure

##### Quarante-septième session

Genève, 24-26 juin 2015

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

##### Adoption de l'ordre du jour

## Ordre du jour provisoire annoté de la quarante-septième session<sup>1,2</sup>

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 24 juin 2015, à 10 heures

### I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Infrastructure des voies navigables:
  - a) Accord européen sur les grandes voies navigables d'importance internationale (AGN);
  - b) Inventaire des normes et paramètres principaux du réseau des voies navigables E («Livre bleu»);

<sup>1</sup> Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés d'apporter leur propre jeu de documents, ceux-ci n'étant plus distribués en salle. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports de la CEE ([www.unece.org/trans/main/sc3/wp3/wp3age.html](http://www.unece.org/trans/main/sc3/wp3/wp3age.html)). Durant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (bureau C.337 au 3<sup>e</sup> étage du Palais des Nations).

<sup>2</sup> Les représentants sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse suivante: <http://tiny.cc/rpebwx>. À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent se présenter à la Section de la sécurité et de la sûreté, située à l'entrée Portail de Pregny (14, avenue de la Paix) en vue de se faire délivrer un badge d'accès. En cas de difficulté, ils peuvent appeler le secrétariat par téléphone (poste 72478). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse suivante: [www.unece.org/meetings/practical.html](http://www.unece.org/meetings/practical.html).



- c) Inventaire des principaux goulets d'étranglement et liaisons manquantes sur le réseau des voies navigables E (Résolution n° 49 révisée).
3. Reconnaissance réciproque des certificats de conducteur de bateau et exigences en matière de qualifications professionnelles dans le domaine de la navigation intérieure: quatrième réunion du Groupe international d'experts.
4. Code européen des voies de navigation intérieure (CEVNI) (Résolution n° 24 révisée): cinquième édition révisée.
5. Recommandations relatives à des prescriptions techniques harmonisées à l'échelle européenne applicables aux bateaux de navigation intérieure (Résolution n° 61 révisée).
6. Formulation de principes communs et de prescriptions techniques concernant un service paneuropéen d'information fluviale (RIS):
  - a) Directives et recommandations pour les services d'informations fluviales (Résolution n° 57);
  - b) Normes internationales relatives à la batellerie et aux systèmes électroniques de notification en navigation intérieure;
  - c) Norme internationale relative au suivi et au repérage des bateaux sur les voies navigables (VTT) (Résolution n° 63);
  - d) Recommandation relative au système de visualisation des cartes électroniques et d'informations pour la navigation intérieure (ECDIS Intérieur) (Résolution n° 48).
7. Navigation de plaisance.
8. Sécurité de la navigation intérieure.
9. Questions diverses:
  - a) Thème général de la prochaine session du SC.3;
  - b) Conférence internationale de haut niveau sur la navigation intérieure.
10. Adoption du rapport.

## II. Annotations

### 1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément au Règlement intérieur de la Commission, le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

*Document:* ECE/TRANS/SC.3/WP.3/93.

### 2. Infrastructure des voies navigables

#### a) Accord européen sur les grandes voies navigables d'importance internationale (AGN)

Le Groupe de travail sera informé par le secrétariat de la situation actuelle de l'AGN.

*Document:* ECE/TRANS/SC.3/120/Rev.3.

**b) Inventaire des normes et paramètres principaux du réseau des voies navigables E (Livre bleu)**

Le Groupe de travail sera informé par le secrétariat des nouvelles propositions d'amendements au Livre bleu et souhaitera peut-être examiner la section «Kurshskiy Zaliv et Nemunas» (ECE/TRANS/SC.3/WP.3/92, par. 14).

*Documents:* ECE/TRANS/SC.3/144/Rev.2 et Add.1.

**c) Inventaire des principaux goulets d'étranglement et liaisons manquantes sur le réseau des voies navigables E (Résolution n° 49 révisée)**

Le Groupe de travail sera informé des progrès réalisés dans l'élimination des goulets d'étranglement et dans la mise en place des liaisons manquantes, sur la base des informations présentées par les gouvernements. Il souhaitera peut-être envisager de revoir la liste des principaux goulets d'étranglement et liaisons manquantes, tels qu'ils sont énumérés dans l'annexe à la Résolution n° 49 révisée, sur la base des renseignements disponibles.

*Document:* ECE/TRANS/SC.3/159/Rev.1.

**3. Reconnaissance réciproque des certificats de conducteur de bateau et exigences en matière de qualification professionnelle dans le domaine de la navigation intérieure: quatrième réunion du Groupe international d'experts**

À sa quarante-sixième session, le SC.3 a décidé de consacrer une demi-journée de sa quarante-septième session à la quatrième réunion du Groupe international d'experts chargé de la reconnaissance réciproque des certificats de conducteur de bateau et de l'harmonisation des exigences en matière de qualifications professionnelles dans le domaine de la navigation intérieure. L'ordre du jour provisoire de la quatrième réunion du Groupe est le même que celui de la troisième réunion, et s'établit comme suit:

1. Échange de renseignements sur les certificats de conducteur de bateau de navigation intérieure et les exigences en matière de qualifications professionnelles pour la navigation intérieure dans la région de la CEE.
2. Proposition concernant les moyens et les mesures à mettre en œuvre pour rendre plus attrayantes les professions de conducteur de bateau et de membre d'équipage de bateaux de navigation intérieure et moderniser ces professions (ECE/TRANS/SC.3/ WP.3/2015/1).
3. Analyse des instruments nationaux, régionaux et internationaux existants en matière de reconnaissance mutuelle et d'actualisation des qualifications professionnelles dans le domaine de la navigation intérieure (ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2015/2).
4. Prescriptions relatives à la connaissance des conditions locales: élaboration de critères servant à déterminer dans quel cas cette connaissance locale serait nécessaire.
5. Définition des modalités de la formation des experts et des examens qu'ils doivent subir dans la région de la CEE, après avoir fait la synthèse des renseignements communiqués par les États membres de la CEE (ECE/TRANS/SC.3/2014/15) et des normes en matière de formation et de certification du personnel en navigation intérieure (STCIN) mises au point par PLATINA (ECE/TRANS/SC.3/2014/16 et rectificatifs).

6. Questions diverses.
7. Prochaine réunion.

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être mener ses débats sur la base de cet ordre du jour et notamment poursuivre l'examen des documents ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2015/1 et ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2015/2.

*Documents:* ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2015/1 et ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2015/2.

#### **4. Code européen des voies de navigation intérieure (CEVNI) (Résolution n° 24 révisée): cinquième édition révisée**

Le secrétariat informera le Groupe de travail de la publication de la version papier et de la version en ligne de la cinquième édition révisée du CEVNI.

*Document:* ECE/TRANS/SC.3/115/Rev.5.

#### **5. Recommandations relatives à des prescriptions techniques harmonisées à l'échelle européenne applicables aux bateaux de navigation intérieure (Résolution n° 61 révisée)**

Le Groupe de travail a approuvé, à sa quarante-sixième session, les corrections visant à harmoniser dans les différentes langues les amendements apportés aux chapitres 15 et 22 a) et à l'appendice 1 de la Résolution n° 61 (ECE/TRANS/SC.3/WP.3/92, par. 34).

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner d'autres propositions de modification de la Résolution.

*Documents:* ECE/TRANS/SC.3/172/Rev.1 et Amend.1 et 2 et ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2015/3.

#### **6. Formulation de principes communs et de prescriptions techniques concernant un service paneuropéen d'information fluviale (RIS)**

##### **a) Directives et recommandations pour les services d'informations fluviales (Résolution n° 57)**

À sa quarante-sixième session, le Groupe de travail a chargé le secrétariat de préparer une proposition d'amendement à la Résolution n° 57 qui mette à jour les renvois à la précédente Résolution n° 60. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner et approuver les modifications présentées dans le document ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2015/4.

Suite à la décision d'examiner la révision de la Résolution n° 57 en 2014-2015 (ECE/TRANS/SC.3/WP.3/86, par. 43), le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner d'autres propositions de modification de la Résolution.

*Documents:* ECE/TRANS/SC.3/165/Rev.1 et ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2015/4.

##### **b) Normes internationales relatives à la batellerie et aux systèmes électroniques de notification en navigation intérieure**

Il est rappelé qu'à sa cinquante-huitième session, le SC.3 a décidé de scinder la Résolution n° 60 en deux: normes internationales relatives aux systèmes électroniques de notification en navigation intérieure (Résolution n° 79) et Normes internationales relatives aux avis à la batellerie en navigation intérieure (Résolution n° 80).

1. *Normes internationales relatives aux systèmes électroniques de notification en navigation intérieure (Résolution n° 79)*

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner de nouveaux amendements à ces normes, qui pourraient être inclus dans la Résolution n° 79.

2. *Normes internationales relatives aux avis à la batellerie en navigation intérieure (Résolution n° 80)*

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner de nouveaux amendements à ces normes, qui pourraient être inclus dans la Résolution n° 80.

*Documents:* ECE/TRANS/SC.3/198 et ECE/TRANS/SC.3/199.

c) **Norme internationale relative au suivi et au repérage des bateaux sur les voies navigables (VTT) (Résolution n° 63)**

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner de nouveaux amendements à cette Résolution.

*Document:* ECE/TRANS/SC.3/176/Rev.1.

d) **Recommandation relative au système de visualisation des cartes électroniques et d'informations pour la navigation intérieure (ECDIS Intérieur) (Résolution n° 48)**

À sa quarante-sixième session, le Groupe de travail a décidé d'ajouter la révision de la Résolution n° 48 à l'ordre du jour de sa quarante-septième session (ECE/TRANS/SC.3/WP.3/92, par. 38). Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner les propositions d'amendement soumises par le Groupe d'experts sur l'ECDIS Intérieur (ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2015/5) et les adopter.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être aussi examiner et commenter le document ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2015/6, qui propose un système d'identification automatique (AIS) pour l'aide à la navigation sur les voies navigables.

*Documents:* ECE/TRANS/SC.3/156/Rev.2, ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2015/5 et ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2015/6.

## 7. Navigation de plaisance

Il est rappelé qu'à sa cinquante-huitième session, le SC.3 a adopté la quatrième édition révisée du Certificat international de conducteur de bateau de plaisance (Résolution n° 40), telle qu'elle est reproduite dans le document ECE/TRANS/SC.3/147/Rev.4. Au cours de ladite session, le SC.3 a aussi adopté les directives concernant la Résolution n° 40 figurant dans le document n° 3 du SC.3 de 2014.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être aussi examiner d'autres amendements à ladite Résolution et les modifications à apporter à la carte des voies de navigation de plaisance.

*Document:* ECE/TRANS/SC.3/147/Rev.4.

## 8. Sécurité de la navigation intérieure

Le Groupe de travail souhaitera peut-être aussi examiner la question de la sécurité de la navigation intérieure, en se fondant sur les recommandations concernant la prévention des risques sur le Danube adoptées par la Commission du Danube le 10 décembre 2014 (ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2015/7).

*Document:* ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2015/7.

## 9. Questions diverses

### a) Thème général de la prochaine session du SC.3

Il est rappelé qu'à sa cinquante-huitième session, le SC.3 a approuvé la décision du WP.3 portant sur le choix du thème de la cinquante-neuvième session, à savoir «Le développement de la section Dniepr-Vistule de la voie navigable E40».

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner les modalités des préparatifs du débat.

### b) Conférence internationale de haut niveau sur la navigation intérieure

Il est rappelé qu'à sa cinquante-huitième session, le SC.3 a approuvé les thèmes clefs proposés par le WP.3 (ECE/TRANS/SC.3/197, par. 10).

Le Groupe de travail souhaitera peut-être faire des propositions pour l'organisation de la conférence et examiner les modalités des préparatifs des différents thèmes.

## 10. Adoption du rapport

Conformément à l'usage, le Groupe de travail adoptera les décisions prises à sa quarante-septième session sur la base d'un projet établi par le secrétariat.

## III. Calendrier provisoire

<i>Date</i>	<i>Horaire</i>	<i>Activité</i>
Mercredi 24 juin 2015	10 h 00-13 h 00	Examen des points 1 à 3 de l'ordre du jour
	13 h 00-18 h 00	Examen des points 4 et 5 de l'ordre du jour
Jeudi 25 juin 2015	9 h 30-12 h 30	Examen des points 6 et 7 de l'ordre du jour
	14 h 30-17 h 30	Examen des points 8 et 9 de l'ordre du jour
Vendredi 26 juin 2015	10 h 00-13 h 00	Adoption du rapport